

Environnement

Mâcon est une ville respectueuse de son environnement

La Ville de Mâcon est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable.

Cette démarche confirme un engagement ancien dans une politique de développement durable volontariste puisque, chaque année, les objectifs à atteindre sont de plus en plus élevés.

Au quotidien, les agents du service Nature et Cadre de vie démontrent la crédibilité de cette démarche et valorisent leurs bonnes pratiques.

Traitement biologique

Depuis quelques années, aucun produit phytosanitaire n'est épandu en ville, où le désherbage s'effectue manuellement ou thermiquement.

Les serres municipales pratiquent la protection biologique intégrée qui consiste à utiliser des auxiliaires de culture (araignées, coccinelles...) pour combattre les parasites et n'avoir recours aux pesticides que de manière raisonnée.

Un traitement biologique à l'aide de vers microscopiques est également utilisé pour lutter contre les tigres du platane. L'écopâturage est employé notamment à l'arboretum de Flacé et au parc Nord où des troupeaux de brebis entretiennent les espaces.

Éclairage

Dans le cadre du programme de renouvellement du parc d'éclairage urbain qui s'est tenu de 2020 à 2023, les 10 000 points lumineux de Mâcon ont été équipés de la technologie LED, plus résistante dans le temps et moins énergivore.

[Plus d'infos...](#)

Gestion de l'eau

La Ville s'attache à limiter sa consommation en eau. De l'eau brute, qui provient de puits ou de forages, est utilisée pour arroser une partie des espaces verts, des ronds-points, des terrains de sport, des rues... Dans les serres municipales, la production de fleurs les plus gourmandes (comme les chrysanthèmes) est limitée au profit de vivaces moins consommatrices en eau.

<https://www.macon.fr/macon-et-vous/environnement?>

Les espaces verts sont traités avec l'installation d'un goutte-à-goutte afin de diminuer les pertes.

Appareils électriques

La commune s'est équipée de matériels électriques afin de réduire les émissions polluantes mais aussi de limiter les nuisances sonores pour les riverains : la Ville dispose notamment de véhicules, de souffleurs de feuilles mortes, de taille-haies...

Biodiversité

Des zones de prairies fleuries ont été mises en place notamment au parc Nord. L'objectif est d'augmenter la biodiversité et de rétablir un équilibre écologique.

Une gestion différenciée qui consiste à adapter le mode d'entretien suivant les espaces est également organisée. Elle permet de laisser en place un habitat pour la micro faune.

Pour favoriser l'abeille comme insecte pollinisateur, des ruches sont installées à proximité des serres municipales et d'autres seront mises en place à la Grisière.

Dématérialisation

Les différents services de la Ville utilisent des procédures dématérialisées.

Désormais les marchés publics, la comptabilité, les finances... ne passent plus par des documents papier mais par voie électronique. Les dossiers et convocations des élus du conseil municipal sont aussi envoyés par internet. Ils disposent également de tablettes numériques pour consulter les dossiers.

Pour un seul conseil municipal, cela représente une économie de 5 500 feuilles en moyenne !

Gestion des déchets

Le tri des déchets est mis en place en interne pour l'ensemble des services de la mairie. Des gobelets recyclables sont utilisés lors des réceptions. Au conseil municipal, les élus disposent de carafes d'eau au lieu de bouteilles plastique. Les documents détruits par les archives municipales sont recyclés.

Pédagogie

Au sein des jardins familiaux, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite et les utilisateurs sont sensibilisés à la gestion de l'eau. Sur les parcelles pédagogiques, les jardiniers sont informés sur le rôle des insectes pollinisateurs pour la biodiversité, le recyclage des déchets organiques...

La Ville propose également aux organisateurs d'événements sportifs d'inscrire leurs [manifestations dans un cadre éco-responsable](#). Des opérations « quartiers propres » sont organisées une fois par an au printemps par les centres sociaux et les PEL. Habitants, écoles et associations sont invités à y participer.



HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

☎ 03 85 39 71 00

Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE